

Avenant No 1

No Police 4601

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU CEGEP DE LA POCATIÈRE (AGEECLP)

Le but du présent avenant est d'apporter la modification suivante au contrat, soit :

1. Assurance maladie :

Ajout de la couverture regroupée du psychologue et du travailleur social.

- Le pourcentage de remboursement est de 100% pour un maximum payable de 20 \$ par visite et de 200 \$ pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2020.

Cet avenant est effectif au 1^{er} mai 2020.

Signé à Drummondville, ce 15^e jour de mai 2020.



Président directeur général



Le Secrétaire



Contresigné